



Avicenne

Jean-Verdier



René-Muret

ACCUEILLIR

Livret d'accueil du personnel

chu93.aphp.fr  [@Avicenne_RMuret](https://twitter.com/Avicenne_RMuret)  [@hopJeanVerdier](https://twitter.com/hopJeanVerdier)



AP-HP.
Hôpitaux universitaires
Paris Seine-Saint-Denis

ASSISTANCE
PUBLIQUE



HÔPITAUX
DE PARIS

AP-HP.Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis

Édito	3
Repères & chiffres clés	4
Nos valeurs	5
Les atouts et hôpitaux du GHU	6-7
■ Avicenne	
■ Jean-Verdier	
■ René-Muret	
Les DMU et instances	8-9

Votre arrivée dans le GHU

Vos démarches	10
Votre gestionnaire RH : paie-gestion administrative, développement RH, sécurité et santé au travail	11-12
Formation continue	13

Travailler à AP-HP.Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis

Vos droits et obligations	14-16
Santé et qualité de vie au travail	17-20
■ Service de médecine au travail	
■ Service social du personnel	
■ Psychologues du personnel	
■ Sécurité et santé au travail	
■ Prévenir les risques professionnels	
■ Crèches et AGOSPAP	
Relations avec les usagers	21
Vigilances et risques	22-23
■ OSIRIS : déclarer un événement indésirable	
■ Risque infectieux	
■ Sécurité	



Pascal De Wilde
Directeur
AP-HP. Hôpitaux Universitaires
Paris Seine-Saint-Denis

Au nom de l'ensemble des équipes, je vous souhaite la bienvenue dans notre groupe hospitalo-universitaire.

Notre GHU occupe une position majeure sur le territoire de santé de Seine-Saint-Denis et, quel que soit votre poste dans l'établissement, vous participez à l'accomplissement de sa mission de service public hospitalier.

AP-HP.Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis offre une prise en charge de qualité dans toutes les grandes spécialités médicales et chirurgicales, et les patients bénéficient d'un accompagnement de proximité reconnu et apprécié. Notre GHU est fort de trois premières mondiales : en 2017 en chirurgie orthopédique, en 2018 en chirurgie thoracique et en 2019 en médecine de la reproduction.

Ce livret d'accueil a été réalisé pour vous permettre de mieux connaître notre organisation, vous guider dans votre quotidien afin de réussir au mieux votre intégration parmi nous. Vous y trouverez des informations pratiques qui pourront vous servir tout au long de votre parcours professionnel.

Pascal De Wilde

2020
2021

Avicenne | Jean-Verdier | René-Muret

Un groupe hospitalo-universitaire, 3 hôpitaux Repères et chiffres clés

Une activité de proximité et d'excellence

444 787 (681 690)
PRISES EN CHARGE⁽¹⁾

185 804 (362 832)
CONSULTATIONS EXTERNES

92 358 (116 685)
PASSAGES AUX URGENCES
dont 83 935 urgences
générales et
8 423 urgences spécialisées

11 657 (14 723)
ACTES DE CHIRURGIE
dont 3 440 (6 258)
en chirurgie ambulatoire
2 blocs opératoires

2 258 (2 375)
ACCOUCHEMENTS

32 GREFFES

1 PROTOCOLE
DE COOPÉRATION actif

Les chiffres 2020 n'étant pas significatifs (COVID-19),
les chiffres 2019 sont indiqués en rose et entre parenthèses.

63 994 (73 451)
SÉJOURS EN MCO⁽¹⁾
dont 29 570 (34 975)
en hospitalisation complète
et 34 424 (38 476)
en hospitalisation partielle

68 059 (69 363)
JOURNÉES EN SSR⁽²⁾
soit 4 065 séjours

33 701 (57 970)
JOURNÉES EN SLD⁽⁵⁾

871 (1 389)
JOURNÉES EN PSYCHIATRIE

1 832 personnes accueillies
dans les 2 PASS⁽⁴⁾

28 programmes d'ETP⁽⁵⁾
2021 - Création de l'UTEEP,
unité transversale d'éducation
et d'engagement du patient

4 431 professionnels au service des patients

644 MÉDECINS SENIORS soit 440 ETP⁽⁶⁾

186 INTERNES

2 894 PERSONNELS SOIGNANTS⁽⁶⁾
(hospitaliers, médico-techniques et socio-éducatifs)⁽⁶⁾

707 PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES
ET OUVRIERS⁽⁶⁾

3 hôpitaux accueillants

9 REPRÉSENTANTS des usagers et des familles

11 SERVICES LABELLISÉS « HOSPITALITÉ »

20 JEUNES VOLONTAIRES en Service Civique

3 hôpitaux d'envergure

7 DMU Départements
Médicaux-Universitaires

60 SERVICES

1 156 LITS toutes disciplines
confondues

188 PLACES D'HÔPITAL DE JOUR
dont 42 en chirurgie ambulatoire

13 CENTRES DE RÉFÉRENCE
MALADIES RARES
2021 - Ouverture de la plateforme
Maladies rares avec
AP-HP, Nord-Université de Paris

3 hôpitaux universitaires

UN ACTEUR MAJEUR DE LA RECHERCHE

131 ESSAIS à promotion
académique ou institutionnelle

189 ESSAIS à promotion AP-HP

183 ESSAIS industriels

483 PUBLICATIONS scientifiques

37 PHRC

2 PHRIP

1 CENTRE intégré obésité

UN CENTRE D'ENSEIGNEMENT

205 ÉTUDIANTS EN MÉDECINE
rattachés à SORBONNE PARIS NORD

Un budget de 394 M€

Le Manifeste des Valeurs de l'AP-HP

Travaillant à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, nous nous reconnaissons une responsabilité particulière pour porter collectivement une haute conception du service public hospitalier, être à la pointe de la médecine, faire bénéficier l'ensemble de nos patients des meilleurs soins, être un acteur majeur de la solidarité.

Nous souhaitons mériter la confiance de nos patients. Nous aspirons à ce que la qualité de notre prise en charge et notre intégrité leur donnent envie d'apprécier, de respecter et d'être fiers du plus grand centre hospitalier universitaire européen que nous avons l'honneur de servir.

Nous attachons du prix à la dignité de la personne humaine. Nous faisons tout pour favoriser l'égal accès à des soins de qualité.

Notre action est tournée vers le soin, vers l'innovation, vers la transmission des savoirs et des valeurs.

Nous considérons qu'aucune maladie, aussi rare soit-elle, ne doit être négligée, qu'aucune souffrance ne doit être ignorée, qu'aucun patient ne peut être laissé de côté.

Nous entendons concilier nos missions de proximité avec notre rôle de recours. Avec les universités auxquelles nous sommes liés, nous assumons pleinement nos responsabilités

Engagements

Nous sommes attachés à garantir un libre et égal accès aux soins, dans les meilleurs délais, sans condition de ressources, sans discrimination et dans le respect de la laïcité ; les partenariats que nous nouons avec d'autres établissements, avec la médecine de ville, avec les acteurs sanitaires et sociaux y contribuent.

Nous garantissons le respect des droits des patients et devons tout mettre en œuvre pour qu'ils expriment librement leur choix et leur consentement. Ils sont acteurs de l'amélioration de la qualité du service public hospitalier notamment par l'expression de leurs attentes, de leur satisfaction et de leurs suggestions. Nous avons à leur égard un devoir d'hospitalité.

Nous fédérons nos compétences au sein d'équipes ; tous les métiers de l'hôpital nous permettent d'assurer la continuité des différentes activités hospitalières, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Nous avons à cœur d'intégrer pleinement nos collègues, avec une volonté particulière pour les personnes porteuses

de centre hospitalier universitaire de l'Île-de-France, tout en exerçant des missions nationales et en contribuant au rayonnement international de notre pays et de sa médecine. Au-delà du soin, de l'enseignement et de la recherche, nous nous reconnaissons une responsabilité d'acteur de la santé publique.

Nous cherchons à nous améliorer constamment, en nous interrogeant sur nos pratiques, en nous formant, en adaptant nos organisations, en étant soucieux des ressources qui nous sont confiées, en travaillant avec nos partenaires, en écoutant les patients. Nous sommes attachés à la notion d'équipe.

Si le rôle de nos responsables est de veiller à ce que nos organisations et nos moyens rendent compatibles au quotidien nos conditions de travail avec ces valeurs, notre responsabilité collective est de faire en sorte que nos pratiques individuelles et en équipe, soient en adéquation avec ces valeurs.

Nous considérons qu'il est de notre devoir d'être en première ligne pour défendre une conception exigeante de l'hôpital public face à toute tentation de remise en cause pour des raisons financières ou idéologiques.

d'un handicap et l'absence de toute discrimination et le maintien d'une tradition de compagnonnage à l'égard des plus jeunes.

Nous échangeons dans un esprit de respect mutuel afin de permettre l'épanouissement personnel de chacun au sein de l'équipe, qui contribue à la richesse de nos relations professionnelles et à la satisfaction de travailler ensemble. La qualité de vie au travail participe à des soins de qualité.

Nous cultivons nos connaissances et nous nous attachons à les partager et les transmettre. Nous sommes engagés dans une démarche continue d'innovation, d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins en déclarant les événements indésirables, en travaillant sur nos erreurs et en réfléchissant collectivement à nos défauts d'organisation pour les corriger.

Nous reconnaissons le rôle essentiel des représentants des usagers et l'importance de l'action des bénévoles et des volontaires au sein de nos hôpitaux.

Pour en savoir plus : <http://valeurs.aphp.fr>

AP-HP.Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis est l'un des 6 groupes hospitalo-universitaires de l'AP-HP. Il regroupe les hôpitaux Avicenne de Bobigny, Jean-Verdier de Bondy et René-Muret de Sevran. Il est associé à l'université Sorbonne Paris Nord et assure une mission d'enseignement importante avec l'accueil de près de 500 internes et étudiants en médecine. Il abrite également un institut de formation en soins infirmiers et un institut de formation aide-soignant.

NOS ATOUTS

- Une position majeure sur le territoire de santé de la Seine-Saint-Denis
- Des soins à tous les âges de la vie
- Une complémentarité des parcours de soins entre les hôpitaux
- Une dimension universitaire qui positionne le groupe comme un acteur essentiel du territoire.
- Une ouverture sur la ville avec les acteurs de santé du territoire, les partenaires institutionnels et associatifs.
- De grands projets à horizon 2025 : la construction du nouvel hôpital Jean-Verdier et du nouveau Pavillon Femmes-Enfants à Avicenne.

AP-HP.Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis exerce une triple mission de soins, d'enseignement et de recherche. Il propose des parcours patients complets, notamment dans le domaine du cancer, de l'endocrinologie-diabète-obésité, de l'addictologie... L'axe cancer offre une prise en charge d'excellence en médecine et chirurgie du thorax. La prise en charge experte de la femme et de l'enfant avec un centre d'assistance médicale à la procréation (AMP), la filière gériatrique bien structurée, le centre d'excellence européen de l'hypertension artérielle (HTA) et le SAMU 93 sont des atouts avérés du groupe hospitalier. Sans oublier l'approche innovante du traitement de la pathologie inflammatoire et les défis futurs dans les maladies infectieuses et tropicales qui contribuent pleinement à sa mission de CHU.



LES HÔPITAUX

Avicenne

Situé à Bobigny, l'hôpital Avicenne assure une prise en charge spécialisée dans la plupart des disciplines médicales et chirurgicales, ainsi qu'une prise en charge de proximité de la population du territoire, avec un Service d'Accueil des Urgences et le SAMU 93. L'hôpital Avicenne propose un plateau médico-technique performant avec le premier TEP Scan numérique AP-HP ouvert en 2019, une plateforme de radiologie interventionnelle ultra-moderne ouverte en 2020, deux gamma-caméras, des blocs opératoires et IRM de dernière génération.



Jean-Verdier

L'hôpital Jean-Verdier est situé à Bondy. Doté d'une maternité (niveau 2B), d'une unité d'hospitalisation pour les grossesses à haut risque et d'un service de néonatalogie, l'hôpital Jean-Verdier développe une prise en charge d'excellence de la femme et de l'enfant. Cette position est renforcée par la présence d'un centre d'assistance médicale à la procréation (AMP), du CECOS et de la consultation de préservation de la fertilité. Il accueille également l'UNIté de Diagnostic et d'Évaluation Pluriprofessionnelle (UNIDEP), premier centre de diagnostic de l'autisme pour enfants et adolescents en Seine-Saint-Denis, en collaboration avec l'établissement public de santé de Ville-Evrard. Il dispose également d'un service d'urgences adultes et pédiatriques. Le nouvel hôpital Jean-Verdier, à forte ambition ambulatoire et ouvert sur la ville, ouvrira en 2025.

René-Muret

Situé à Sevran, l'hôpital René-Muret propose une offre de soins ouverte sur le territoire avec une filière gériatrique complète – court séjour, SSR et USLD –, des SSR spécialisés – SSR Nutrition-obésité, SSR addictologie –, un plateau technique ouvert sur le territoire et une policlinique spécialisée (consultations de spécialistes). Il a également une unité de médecine de soins palliatifs.



UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

ex Paris 13

DMU Biologie-PUI-Santé Publique-Recherche

Directrice médicale DMU - Dr Anne Jacolot
Cadre paramédical DMU - Fabrice Malas
Cadre administrative DMU - Oria Oualid
Directeur référent DMU - Julien Gallaud

DMU NARVAL - caNcérologie-inflAmation-fibRose-innoVAtion-bLocs

Directrice médicale DMU - Pr Carole Planès
Cadre paramédicale DMU - Sandra Manesse
Cadre administrative DMU - Corinne Vilain
Directeur référent DMU - Alban Amselli

DMU Urgences & Métabolisme

Directeur médical DMU - Pr Frédéric Adnet
Cadre paramédicale DMU - Saliha Seguis
Cadre administrative DMU - Shanti Losco
Directeur référent DMU - François Dubois

DMU Ville-Hôpital

Directeur médical DMU - Pr Yves Cohen
Cadre paramédicale DMU - Sylvie Bourhis
Cadre administrative DMU - Sabrina Trouvé
Directrice référente DMU - Gaïa Gans

UNIVERSITÉ DE PARIS ET UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

DMU Gynécologie-Périnatalité

Directeur médical DMU - Pr Olivier Sibony
Cadre paramédicale DMU - Nathalie Medrano
Cadre administrative DMU - Zohra Bouazza

Hôpital Jean-Verdier

Directeur médical adjoint DMU - Pr Lionel Carbillon
Cadre paramédicale adjointe - Christel Amisse
Directrice référente - Oriane Delivré

DMU Pédiatrie-DM'UP

Directeur médical DMU - Jean-Pierre Hugot
Cadre paramédicale DMU - Catherine Toffolon
Cadre administrative DMU - Ingrid Charpentier

Hôpital Jean-Verdier

Directeur médical adjoint DMU - Pr Loïc de Pontual
Cadre paramédicale adjointe - Anne Kleiss (par intérim)
Directrice référente - Oriane Delivré

DMU Hématologie-Immunologie

Directeur médical DMU - Pr Pierre Fenaux
Cadre paramédicale DMU - Hélène Lacroix
Cadre administratif DMU - Nicolas Goulin

Hôpital Avicenne

Directeur médical adjoint DMU - Pr Claude Gardin
Cadre supérieure de santé - Françoise Judith
Directrice référente - Gabriel Mikowski

LES 7 DMU

L'AP-HP est composé de 6 groupes hospitalo-universitaires dont notre GHU, AP-HP.Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis associé à AP-HP.Nord-Université de Paris. Cette configuration permet de renforcer les liens avec les universités, les partenaires et le territoire.

Les DMU participent à redéfinir l'ensemble du périmètre et du fonctionnement des structures médicales de l'AP-HP. Les DMU associent plusieurs services et unités fonctionnelles, dans une logique de filière de soins, mais aussi d'enseignement, de recherche et d'innovation en santé.

LES INSTANCES

Le Comité Exécutif Local

assiste le directeur dans la conduite et le pilotage du groupe hospitalier ainsi que dans le suivi de l'exécution des contrats de DMU. Il est composé du directeur, du président de la commission médicale d'établissement locale (CMEL), du coordonnateur général des soins, du doyen de la faculté de médecine, des responsables des DMU et des pôles administratifs. Sont également membres invités permanents : le vice-président de la CMEL, le responsable du Département d'Information Médicale et le représentant de la CME centrale.

- Président : Pascal De Wilde
- Vice-Président : Pr Emmanuel Martinod

La Commission Médicale d'Établissement Locale (CMEL)

est l'instance représentative de la communauté médicale sur le groupe hospitalier. Elle donne son avis sur la répartition des emplois médicaux, les nominations sur ces emplois, le plan stratégique et les finances, les programmes d'investissement et les modifications de structures médicales.

- Président : Pr Emmanuel Martinod
- Vice-Président : Dr Samir Tine

Le Conseil Hospitalier Territorial (CHT)

a pour mission d'émettre des avis ou de formuler des vœux sur le fonctionnement du groupe hospitalo-universitaire, notamment sur les projets relatifs aux conditions d'accueil et de prise en charge des usagers, ainsi que sur les actions de coordination engagées avec les autres acteurs du territoire portant entre autre sur l'organisation des parcours de santé.

Le Comité Technique d'Établissement Local (CTEL)

est composé de représentants du personnel élus sur les listes syndicales. Ses missions sont d'émettre des avis ou de formuler des vœux sur le fonctionnement du groupe hospitalier et notamment sur le projet d'établissement, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses, le plan de formation du personnel, le bilan social, les conditions et l'organisation du travail, le tableau des effectifs, leur répartition et les horaires de travail.

- Président : Pascal De Wilde directeur
- Secrétaire : Sylvie Bouvier, syndicat CGT

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

contribue à la protection de la santé, de la sécurité des professionnels de l'hôpital et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il en existe un sur chaque site du groupe hospitalier.

La Commission Locale des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CLSIRMT)

associe les acteurs du soin à la conduite générale de la politique de l'hôpital. Elle est consultée sur la recherche dans le domaine des soins et l'évaluation de ces soins, l'organisation générale des soins et l'accompagnement des malades, l'élaboration d'une politique de formation, l'évaluation des pratiques professionnelles, la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

- Président : directeur des soins et des activités paramédicales

La Commission Des Usagers (CDU)

est un lieu de dialogue et d'échange, au sein de l'hôpital. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades, de leurs proches et de la prise en charge. Elle offre notamment la possibilité à chaque usager de saisir un médiateur médecin ou non médecin, pour toute plainte ou réclamation, en fonction de la nature du problème rencontré. Cette plainte ou cette réclamation sera examinée par la commission afin d'y apporter une solution. Présente sur chaque site, elle est présidée par le directeur de l'hôpital.



Nous sommes heureux de vous accueillir au sein d'AP-HP.Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis. Avant votre prise de fonction, vous devez effectuer plusieurs démarches.

VOS DÉMARCHES

La carte professionnelle

Votre carte professionnelle est une carte nominative et personnelle qui sert à justifier de votre appartenance professionnelle à l'AP-HP.

Cette carte précise votre métier. Elle est valable 3 ans et vous est délivrée par le **bureau de la Sécurité** au moment de votre arrivée sur le site.

Son port visible est obligatoire

Il y a 2 types de cartes :

- **La Carte de Professionnel de Santé (CPS)** pour les professions à ordre : médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien, sage-femme, infirmier, infirmier spécialisé, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue.
- **La Carte de Personnel d'Établissement (CPE)** pour l'ensemble des autres agents en activité à l'AP-HP.

Cette carte est également utilisée pour le paiement au restaurant du personnel. Une carte de self provisoire pour- ra vous être délivrée.

Le badge

Outre la carte professionnelle, et en fonction de la pratique dans votre service, vous pourrez également être invité à porter un badge indiquant votre nom et votre fonction.

La couleur de ce badge dépend de votre métier

Rouge pour le personnel médical

Bleu pour le personnel paramédical

Gris pour le personnel administratif

Vert pour le personnel technique et ouvrier

Orange pour les étudiants en médecine (externes)



La demande de badge d'identification s'effectue **par l'intermédiaire de votre cadre**, chargé de centraliser les demandes de son service auprès de la direction de la communication via intranet, rubrique Communication / Boîte à outils.

Pensez-y !

Dès votre prise de fonction, vous devez voir avec votre cadre s'il vous faut :

- Un compte utilisateur et une adresse e-mail auprès du service informatique. Tous les agents de l'AP-HP ont droit à disposer d'une adresse de courriel professionnel. Vous pouvez la faire activer en vous connectant sur intranet
- Une ligne téléphonique
- Si vous reprenez une ligne existante, pensez à transmettre vos coordonnées et à informer le standard.
- **Un numéro de téléphone unique** pour joindre le service informatique

 **50 000**

VOTRE GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES

Vous avez un gestionnaire paie attiré par DMU qui gère votre dossier administratif. Pour obtenir des informations et communiquer vos documents, rendez-vous au bureau de la DRH de votre site.

1 | Personnel non médical

→ Paie-Gestion administrative

Vous pouvez contacter vos gestionnaires pour les questions relatives à :

- votre rémunération
- votre dossier administratif
- une attestation
- vos absences

DMU	E-mail
BioPHaReS	avc-biophares.gap@aphp.fr
Gynéco-Périnat	avc-gp.gap@aphp.fr
Immuno-Hémato	avc-dih.gap@aphp.fr
Narval	avc-narval.gap@aphp.fr
Urgences-Métabo	avc-um.gap@aphp.fr
Pédiatrie-DM'UP (médecine des enfants)	avc-dmup.gap@aphp.fr
Ville-Hôpital	avc-vh.gap@aphp.fr
Hors DMU	avc-adm.gap@aphp.fr

Les gestionnaires peuvent être joints sur les plages horaires suivantes :

- **Par téléphone** : les lundis, mardis et jeudis de 9H00 à 11H00
- **Sur rendez-vous** (physique ou téléphonique) : les lundis, mardis et jeudis de 13H00 à 16H00

Si vous contactez votre gestionnaire par mail, il est important d'indiquer :

- votre identification : nom, prénom et APH
- votre affectation : hôpital, DMU et service

Vous avez une question sur	E-mail
Votre quotité de travail	avc-temps-partiel.gap@aphp.fr
Votre projet de retraite	avc-retraite.hupssd@aphp.fr
Vos congés bonifiés	avc-conges-bonifies.hupssd@aphp.fr
La protection sociale (CLM, CLD, disponibilité d'office, le temps partiel thérapeutique)	avc-protection-sociale.hupssd@aphp.fr
Un dossier d'AT/MP/CITIS	at-mp.hupssd.avc@aphp.fr

➔ **Développement RH**

Vous avez une question sur	E-mail
MOBILITÉ-FORMATION	
Un congé spécial (Congé parental, disponibilité...)	mobilite.avc@aphp.fr
Une situation de mobilité (mutation, détachement...)	mobilite.avc@aphp.fr
Un projet de formation (DU-MASTER, PP, ANFH...)	formation.hupssd@aphp.fr
Un accompagnement dans le cadre d'une gestion personnalisée d'agent (retour maladie, reclassement...)	mobilite.avc@aphp.fr
RECRUTEMENT-CARRIÈRE	
Un point carrière (avancement de grade/échelon...)	carriere.avc@aphp.fr
Votre titularisation	carriere.avc@aphp.fr
Votre dossier de candidature - embauche	recrutement-drh.avc@aphp.fr
Un stage ou un apprentissage	stage-alternance.avc@aphp.fr

En cas de contact, merci de préciser votre nom, prénom et APH ainsi que l'hôpital, DMU et service auquel vous êtes rattaché.

➔ **Sécurité et santé au travail**

Vous avez une question sur	E-mail
CONDITIONS DE TRAVAIL	
Un risque professionnel	pact.hupssd@aphp.fr
Un sujet de handicap	avc-handicap.hupssd@aphp.fr

En cas de contact, merci de préciser votre nom, prénom et APH ainsi que l'hôpital, DMU et service auquel vous êtes rattaché.

2 | Personnel médical

	Avicenne	Jean-Verdier	René-Muret
Jour	Du lundi au vendredi 9H-12H30 et 13H30-17H	Permanence une fois par semaine. Consulter programme sur place. 9H-12H30 et 13H30-17H	
Lieu	Face aux urgences Bât. modulaire 1 ^{er} étage	Rez-de-jardin Couloir de la direction	Bât. Madeleine Brès 1 ^{er} étage

FORMATION CONTINUE



Au sein de la DRH, le **département développement RH** prépare et met en œuvre un plan de formation annuel afin de répondre aux priorités de l'établissement, aux projets des DMU ainsi qu'aux besoins recueillis lors de la campagne d'évaluation professionnelle. L'entretien professionnel est un moment privilégié avec votre cadre pour échanger sur les projets du service et votre projet professionnel, afin de déterminer les formations correspondant à vos besoins.

Une commission « formations diplômantes et diplômes universitaires » est organisée tous les ans. Elle sélectionne les dossiers des agents qui pourront bénéficier d'un financement et s'inscrire dans une formation universitaire.

Un appel à candidature a lieu chaque année au premier trimestre.

Les programmes et dates de formations sont disponibles depuis l'intranet du GHU, rubrique Formations > catalogue de formations.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du département développement RH. N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe formation par mail : formation.hupssd@aphp.fr pour obtenir davantage de renseignements.

Pour toute question relative à la formation ou à la mobilité, **un conseiller vous accueille les lundi, mercredi et vendredi à Avicenne, le mardi à Jean-Verdier et le jeudi à René-Muret.**

Contact

Le cadre de proximité est votre premier interlocuteur. N'hésitez pas à le solliciter et à l'informer de vos différentes démarches.

1 – Vos droits et obligations

Vous travaillez au sein d'un établissement qui assure une mission de service public et participez ainsi à la permanence et à la continuité des soins. Dans ce cadre et quel que soit votre statut, le GHU vous reconnaît des droits et vous avez également des obligations.

VOS OBLIGATIONS

Les obligations de secret professionnel et de discrétion professionnelle

Ces obligations concernent directement l'intégrité du malade et méritent de ce fait une attention particulière de votre part. Il vous est interdit de donner à quiconque, que ce soit directement ou par téléphone, des informations sur l'identité ou l'état de santé des malades hospitalisés, même si la demande émane des autorités de police ou de professionnels de santé libéraux. Il ne peut être dérogé à cette interdiction qu'avec l'autorisation expresse du directeur de l'hôpital, après avis du médecin responsable du service. Toute violation de cette règle est passible de sanctions pénales et administratives.



Le respect des horaires

Le service public hospitalier est régi par le principe de continuité : cela signifie que nous devons assurer la prise en charge des patients de manière continue. Pour cette raison, il est impératif que chacun prenne ses fonctions à l'heure prévue et ne quitte le service que lorsque la relève est assurée. En raison de nécessité de service, des modifications de planning peuvent être imposées. De plus, en cas d'impossibilité de prendre votre travail, vous devez, au plus tôt, avvertir au préalable votre encadrement.

L'obligation de réserve

Si vous êtes libre de vos opinions politiques, syndicales ou religieuses, vous êtes néanmoins tenu à une certaine réserve dans l'expression de celles-ci. Une stricte neutralité s'impose à vous dans vos relations avec les usagers de l'établissement, ainsi que vis-à-vis de vos collègues.



L'exercice exclusif de ses fonctions

Que vous soyez fonctionnaire, contractuel ou agent public, vous devez consacrer l'intégralité de votre activité professionnelle à votre emploi dans la fonction publique. Sous certaines conditions, des dérogations sont possibles dans le cadre d'une autorisation de cumul d'activités. Vous devez cependant en faire la demande par écrit auprès du directeur des ressources humaines. Une commission de déontologie peut être saisie pour les situations les plus complexes.

La laïcité à l'hôpital

Le principe de laïcité vous garantit une liberté d'opinion mais vous impose également de garder vos convictions dans votre sphère privée. L'obligation de neutralité vous interdit, en tant qu'agents publics, de manifester vos croyances religieuses que ce soit par vos actes, votre parole, votre tenue vestimentaire ou le port de signes religieux. Vous ne devez pas porter de signe ostentatoire évoquant votre appartenance religieuse sur votre lieu de travail, que ce soit dans votre service mais aussi dans les espaces communs comme le restaurant du personnel. Votre attitude et votre tenue doivent être en accord avec la neutralité du service public.



Les étudiants médicaux et paramédicaux, lorsqu'ils sont dans l'enceinte de l'hôpital, doivent respecter les mêmes règles que les agents de l'établissement.

Le principe de laïcité impose également de respecter les convictions religieuses et philosophiques des patients, dès lors que leur manifestation ne perturbe pas le bon fonctionnement du service public hospitalier. Une attention particulière est nécessaire pour assurer, dans toute la mesure du possible, les régimes alimentaires et les rites funéraires souhaités par les patients.

VOS DROITS

La liberté d'opinion

Vous êtes libre de vos opinions mais vous devez vous abstenir de les exprimer dans le cadre de votre exercice professionnel car en tant qu'agent public, vous êtes tenu à un devoir de réserve.

La liberté syndicale

Le droit syndical est reconnu dans la fonction publique hospitalière. Vous êtes libre d'adhérer ou non au syndicat de votre choix. L'exercice du droit syndical s'inscrit dans le respect des nécessités du service. En outre, il doit se dérouler en dehors de la présence des malades et en dehors des lieux ouverts au public.

Le droit de grève

Après dépôt d'un préavis par une organisation syndicale, vous avez le droit de participer au mouvement de grève. Toutefois, pour assurer la continuité du service public, vous pouvez être assigné à votre poste de travail. Si vous ne respectez pas cette assignation, vous vous exposez à une sanction disciplinaire. La participation à un mouvement de grève donne lieu à une retenue sur votre salaire.

Le droit à une protection dans l'exercice des fonctions

Dans le cadre de l'exercice de vos fonctions, vous bénéficiez d'une protection juridique légale contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations. Concrètement, cette protection fonctionnelle vous permet de bénéficier d'une assistance de l'AP-HP dans vos démarches en justice.

Le droit à la formation professionnelle

Quel que soit votre statut, vous pouvez bénéficier de la formation professionnelle continue. Cette dernière a pour but de garantir la sécurité et la qualité des soins et d'assurer le développement professionnel des agents.



Information Loi Informatique et Libertés

La loi Informatique et Libertés vise à garantir la bonne utilisation des fichiers informatiques comprenant des éléments d'identification et prévenir l'utilisation abusive de ceux-ci. Dans ce cadre, l'ensemble des fichiers contenant de tels éléments sont déclarés auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Conformément aux dispositions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant.

2 – Santé et qualité de vie au travail

SERVICE DE MÉDECINE AU TRAVAIL

Le service de santé au travail s'adresse à tous les personnels du groupe hospitalo-universitaire. Vous serez amené à rencontrer le médecin du travail pour :

- Une visite médicale d'aptitude au poste avant la prise de poste
- Des visites périodiques selon un calendrier et des modalités adaptées aux risques professionnels auxquels vous êtes exposé
- Des visites de reprise du travail suite à un congé de maternité, une absence pour cause de maladie professionnelle sans condition de durée, une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail ou encore une absence d'au moins 30 jours pour cause de maladie ou d'accident d'origine non professionnelle.

Contacts

Avicenne

☎ 01 48 95 58 02

Jean-Verdier

☎ 01 48 02 60 60

René-Muret

☎ 01 41 52 58 90

Vous envisagez une grossesse ?

Votre activité professionnelle peut vous exposer à des dangers affectant le développement normal de l'enfant à venir.

Les premières semaines sont décisives. La période de vulnérabilité principale se situe au 1^{er} trimestre de la grossesse qui correspond à la période de développement des organes.

Prenez contact avec le médecin du travail le plus tôt possible. Ce dernier s'assurera de la compatibilité entre l'état de grossesse et les conditions d'activité au poste de travail.



SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL

Le service social du personnel contribue à faciliter l'équilibre entre vie personnelle et vie au travail, dans le respect de la personne et du secret professionnel. Des assistants sociaux du personnel sont à votre disposition. Ils assurent des permanences sur votre site et vous accueillent sur rendez-vous. Leur rôle consiste à :

- Informer sur les droits sociaux et les prestations sociales de l'AP-HP
- Accompagner les agents dans les situations de changement professionnel
- Orienter vers les dispositifs adaptés et aider à l'accomplissement des formalités et des démarches administratives
- Aider à trouver un équilibre entre les contraintes professionnelles et celles de la vie privée
- Participer à l'élaboration de la politique sociale du groupe hospitalier.



PSYCHOLOGUES DU PERSONNEL

Des psychologues du personnel sont à votre disposition sur les trois sites du groupe hospitalier. Ils vous proposent un lieu d'écoute et de prise en charge psychologique. Les consultations sont totalement libres et confidentielles et s'inscrivent dans une démarche volontaire et personnelle.

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Le Pôle Amélioration des Conditions de Travail (PACT) a pour mission de traiter les problèmes relatifs à la santé et sécurité au travail ainsi qu'aux différents risques professionnels.

La démarche de prévention des risques professionnels repose sur une analyse a priori des risques au sein du Document Unique de l'établissement. Cette analyse a priori est ensuite déclinée dans un Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI-PACT).

L'objectif premier, en termes de sécurité et santé au travail, est de préserver l'intégrité physique de chacun. Pour cela, des moyens techniques (protections collectives, remplacements progressifs du matériel...), organisationnels (planification des opérations, formations spécifiques...) et humains sont mis en place. Cependant, le comportement responsable de chacun est également un facteur de réussite : l'utilisation des protections collectives, le port des protections individuelles, le respect des modes opératoires ainsi que la remontée des anomalies permettent de prévenir les événements qui pourraient survenir.

Prévenir les risques professionnels

Les troubles musculo-squelettiques

Dans les soins

- Utiliser les aides disponibles (tapis de rehaussement, rails au plafond, lève-malade...) pour mobiliser les patients
- Privilégier le travail en binôme

Sur les postes de travail

- Avoir le haut de l'écran à hauteur des yeux
- Placer son écran de façon à ce qu'il soit perpendiculaire à une fenêtre

Les risques psycho-sociaux

Ils sont définis comme « les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels ». Ils peuvent affecter la santé physique (en provoquant des troubles musculo-squelettiques par exemple) ou mentale.

Des formations à la gestion du stress sont organisées au niveau du groupe hospitalier et sont accessibles à toute personne qui en fait la demande. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le conseiller en prévention des risques professionnels, le psychologue du personnel ou le médecin du travail.

Les risques chimiques

- Identifier les produits dangereux grâce à leurs pictogrammes

Pictogramme	Signification	Pictogramme	Signification
	Explosible		Toxique
	Corrosif		Combustible
	Inflammable		Gaz sous pression
	Danger pour l'environnement		CMR, provoque de graves effets sur les pousmons, provoque des allergies respiratoires
	Un ou plusieurs des effets suivants : <ul style="list-style-type: none">○ Empoisonne à fortes doses○ Irritant pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau○ Peut provoquer des allergies cutanées (eczéma)○ Peut provoquer une somnolence ou des vertiges		

- Porter les équipements de protection individuels (masque, gants, lunettes) lors de l'utilisation de produits chimiques
- Privilégier les équipements de protection collectifs (sorbonne, hotte...)
- Ranger les produits dangereux dans des armoires ou des pièces fermées avec des bacs de rétention
- En cas de besoin, contacter le référent risques chimiques du GH

Que faire en cas d'accident du travail ?



- S'il s'agit d'un accident bénin n'entraînant pas d'arrêt de travail ni de soins médicaux donnant lieu à une prise en charge par les organismes d'assurance maladie ou par l'AP-HP, vous devez inscrire ce dernier sur le registre des accidents de travail du service. Le feuillet rose doit être remis au service de médecine de travail tandis que le feuillet jaune doit être transmis au service AT/MP de la DRH.
- Pour tous les autres accidents de travail sans ou avec arrêt, vous devez transmettre dans les plus brefs délais un formulaire de déclaration d'accident au service AT/MP de la DRH. En cas d'arrêt de travail, vous devez remettre votre certificat médical avec la date de fin d'arrêt au service AT/MP et prendre rendez-vous avec le service de médecine du travail pour procéder à la reprise de poste.

CRÈCHES ET ACCUEILS DE LOISIRS

Au sein de notre GHU, les 3 crèches sont ouvertes de 6H30 à 21H30 tout au long de l'année. Elles accueillent les enfants de 2 mois 1/2 à leur scolarisation. Les dossiers de place en crèche sont à retirer auprès du directeur de chaque crèche. Ils doivent être déposés avant le 5^e mois de grossesse et au plus tard avant les commissions d'admissions qui se tiennent semaines 10, 23, 38 et 49 de chaque année civile.

Le centre de loisirs présent sur le site de René-Muret est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires. Il accueille les enfants de la maternelle jusqu'à 10 ans révolus. Les dossiers sont à retirer auprès du directeur du centre de loisirs et à déposer au plus tard 3 semaines avant les commissions d'admissions qui se tiennent semaines 10, 38 et 49 de chaque année civile.

AGOSPAP

Les activités sociales et culturelles de l'AP-HP sont gérées par l'Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes (AGOSPAP).

L'AGOSPAP gère l'ensemble des activités sociales et culturelles des personnels en proposant diverses prestations : séjours juniors, vacances, loisirs, prestations sociales, arbre de Noël (spectacles et cadeaux), aides exceptionnelles AP-HP, allocation annuelle enfant handicapé, allocation départ à la retraite, etc.

L'association favorise l'accès aux prestations grâce à des subventions calculées en fonction du quotient familial de chaque ouvrant droit.

Pour plus d'informations sur les prestations offertes, vous pouvez consulter le site interne de l'AGOSPAP :

www.agospap.com

3 – Relations avec les usagers : vos ressources

Les chargés des relations avec les usagers

Ils ont pour mission de répondre aux questions et réclamations des usagers, de les orienter et de faire l'interface avec les équipes de l'hôpital. Ils peuvent recevoir les patients si les questions ou réclamations n'ont pas été résolues avec l'encadrement du service.

Les représentants des usagers

Ce sont des représentants désignés au sein d'associations agréées. Ils sont indépendants de l'hôpital. Leur mission est de faciliter l'expression des malades, de favoriser le dialogue et l'échange avec les professionnels hospitaliers. Ils portent la parole des usagers dans les différentes commissions et instances de décision. Ils sont notamment représentés au sein de la Commission Des Usagers (CDU).

Les médiateurs

Les médiateurs médicaux et paramédicaux peuvent accompagner les équipes soignantes dans le cas d'un litige avec un patient ou ses proches

(parcours médical, prise en charge, informations...). Ils sont sollicités par le chargé des relations avec les usagers et les associations.

Les associations

Plusieurs associations de bénévoles interviennent à l'hôpital dans le cadre de conventions signées avec la direction. Leur rôle est de participer à l'amélioration des conditions de vie des malades hospitalisés et/ou à l'accueil de leur famille. Elles peuvent intervenir dans les services au chevet des patients ou proposer des ateliers et des rencontres.

Les cultes

L'hôpital est un service public soumis au principe de laïcité. Chaque usager est libre d'exprimer ses convictions religieuses à condition de respecter le bon fonctionnement du service, la sécurité des soins et la tranquillité de ses voisins. À ce titre, des aumôniers sont présents au sein des hôpitaux. Les patients peuvent demander à l'équipe soignante d'être mis en contact avec un aumônier.

Que faire lorsqu'un patient exprime une insatisfaction lors de son hospitalisation ?

Il est important de faire remonter la réclamation formulée par le patient au cadre du service et au médecin référent pour leur permettre de la traiter en première intention. Si l'insatisfaction persiste, vous devez informer le patient de la possibilité de porter sa réclamation auprès de la direction en adressant un courrier au directeur du site et lui indiquer l'existence des représentants des usagers et de la CDU.

4 – Vigilances et risques

OSIRIS : DÉCLARER UN ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE

Les événements indésirables doivent être signalés dans le logiciel de signalement des événements indésirables OSIRIS. Ce signalement permet une démarche d'amélioration de la qualité. Signaler sa propre erreur est constructif et ne peut entraîner de sanction.

Le chemin d'accès au logiciel est le suivant

- Page d'accueil Intranet
- Rubrique « Applications »
- « OSIRIS »
- Cliquez sur « Signaler un événement indésirable »

Tous les signalements sont vus par l'encadrement concerné, et par les experts du domaine. Une Cellule de Gestion des Événements Indésirables (CGEI) du GHU réalise une revue chaque quinzaine pour repérer les événements les plus significatifs et s'assurer des suites données.

Les événements les plus importants peuvent faire l'objet d'une session de RMM (Revue de Morbidité et de Mortalité) ou de CREX (Comité de Retour d'Expérience) régulièrement organisées dans les services, voire d'une Réunion d'Analyse d'Événement (RAE) ponctuelle pour les cas les plus graves.



RISQUE INFECTIEUX

Le GHU est très engagé dans la prévention du risque infectieux, et ce depuis de nombreuses années. Les membres du Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) travaillent en collaboration étroite avec l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) pour lutter contre le risque infectieux.

Il existe plusieurs règles essentielles pour lutter contre les infections nosocomiales :

- Porter la tenue professionnelle adaptée au secteur
- Respecter strictement les consignes d'hygiène des mains et les précautions standards
- Signaler et dépister les patients hospitalisés à l'étranger pour éviter la diffusion des BHR
- Respecter les procédures spécifiques pour tous les actes invasifs.

SÉCURITÉ

Sécurité des personnes et des biens

Le service de sécurité anti-malveillance est chargé :

- D'intervenir lors d'actes d'incivilités ou de malveillance (rondes, protection des personnes, interface avec les services de police),
- De recueillir les objets perdus,
- De la circulation des véhicules dans l'enceinte de l'hôpital et des autorisations de stationnement pour le personnel.

Pensez à les informer de tout fait anormal, de toute présence suspecte dans l'hôpital, de tout événement troublant la quiétude ou la vie quotidienne.

Sécurité

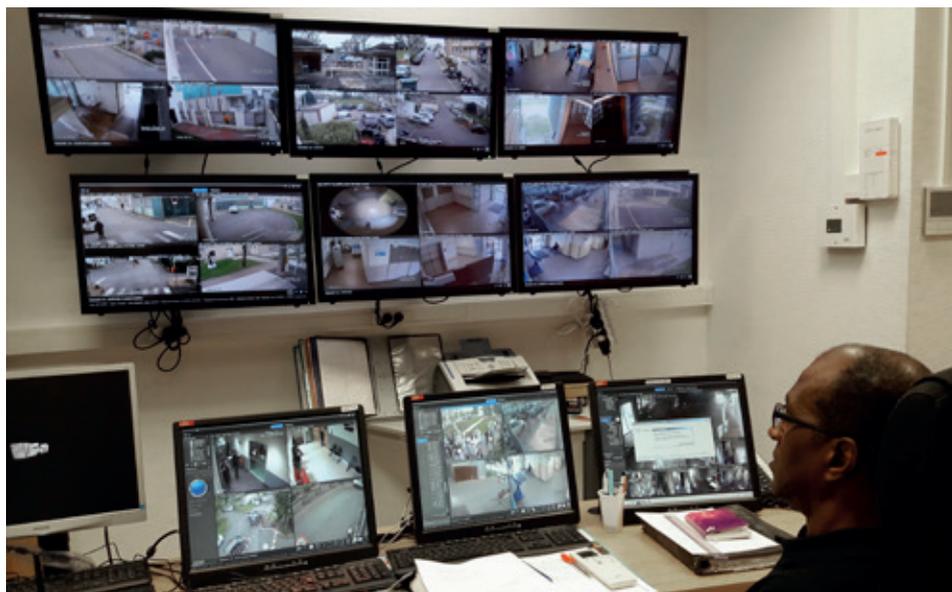
En cas d'incendie, déclenchez l'alarme incendie.

Composez le 33 33 et précisez :

- Le lieu exact
- La nature du feu
- La présence de victimes
- Votre nom et qualité
- Le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre

Des formations obligatoires sont régulièrement organisées pour connaître les consignes d'évacuation et vous apprendre à utiliser les extincteurs.

Pour rappel, **il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital.**



AVICENNE

125 rue de Stalingrad
93000 Bobigny
☎ 01 48 95 55 55

JEAN-VERDIER

Avenue du 14 juillet
93140 Bondy
☎ 01 48 02 66 66

RENÉ-MURET

Avenue du Dr Schaeffner
93270 Sevran
☎ 01 41 52 59 99

chu93.aphp.fr  [@Avicenne_RMuret](https://twitter.com/Avicenne_RMuret)  [@hopJeanVerdier](https://twitter.com/hopJeanVerdier)